

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2012 20H00**

Présents : Sylvie COMBIER, Guy BONIN, Bruno SIVIGNON, Bernard CADOT, Gilles EMERY, Chantal DUFOUR, Renée JAFFRE, Michel FAUGERE.

Absents :

\*\*\*\*\*

En entrée de séance, le Maire demande au Conseil si des modifications sont à apporter au dernier compte rendu de CONSEIL du 26/06/2012 qui a été préalablement distribué, accompagné des convocations du Conseil de ce jour et du compte rendu du dernier Conseil Communautaire.

B. CADOT, fait une remarque par rapport au compte rendu du Conseil Communautaire et se pose la question de l'éventuelle compensation par rapport au budget assainissement et à l'intervention de la communauté de communes vis à vis de la commune de Clermain et de Montagny qui n'ont pas d'assainissement collectif?

Le Maire précise à Mr CADOT et aux Conseillers que la question serait abordée lors de la réunion de la prochaine Communauté de Communes.

Le Maire invite les conseillers à traiter de l'ordre du jour comme suit :

### ***ORDRE DU JOUR***

\*\*\*\*\*

#### **-TRAVAUX DE RENOVATION DE L'APPARTEMENT COMMUNAL :**

Le Maire avise le Conseil que le locataire actuel quitte le logement comme convenu le 30/09/2012.

Le Maire invite le Conseil à se pencher sur le projet de rénovation de cet appartement et rappelle qu'en 2009, des renseignements sur les possibilités de travaux et diagnostics ont été demandés auprès du CAUE.

Il semblerait que des travaux supplémentaires viennent s'ajouter compte tenu de la vétusteté du toit.

Le Maire fait le tour rapidement sur les possibilités à ce jour connues pour obtenir quelques subventions et nomme le PIIC 2013 subventionné par le Conseil Général, la région avec le projet village d'avenir, et précise qu'il conviendra dans un premier temps de faire faire un diagnostic réactualisé auprès du CAUE ; puis, faire faire des devis afin de pouvoir estimer le coût des travaux et pouvoir en fixer le plan de financement qui nécessitera ou non le besoin d'emprunt.

Le Maire annonce, que pour bien faire il faudrait que le montant du loyer équilibre les charges d'un éventuel emprunt. Ce loyer étant conventionné pour pouvoir bénéficier des diverses subventions (Département et Région...)

G. BONIN, demande au Maire de lui rappeler la surface de ce logement actuel (90 m<sup>2</sup>), et demande si il ne serait pas possible de faire 2 logements compte tenu de la surface?

Le Conseil prend connaissance des plans de l'appartement actuel et le projet de réaménagement qui avait été proposé lors des études courant 2009.

Le Maire rappelle au Conseil les points qui sont abordés par le CAUE dans le cadre de cette

mission ( assistance à la maîtrise d'ouvrage), mais précise néanmoins que selon le montant estimatif ; un marché public (MAPA = Marché à Procédure Adaptée) entrera en vigueur et qu'en fonction du montant chiffré un architecte sera nécessaire pour l'élaboration de ce projet.

Le Maire demande à ce que soit formé ce jour la commission bâtiment qui suivra ce projet. Tous les Conseillers étant intéressés par ce nouveau projet, le Maire décide que la Commission bâtiment sera composée de tous les membres du Conseil.

Dans un premier temps, dès que le locataire actuel sera parti, un état des lieux sera fait et le CAUE sera prochainement contacté, puis des devis seront présentés lors de la prochaine séance de Conseil.

#### **- AMENAGEMENT AU NIVEAU DU CIMETIERE :**

Le Maire invite la commission cimetière à se réunir prochainement afin de travailler sur les reprises de concessions, le plan du cimetière, le lieu d'implantations du columbarium.

Le Maire rappelle qu'en 1996 une délibération faite par le Conseil de l'époque définissait comme suit "que des concessions de 1m2 soient accordées afin de recueillir les cendres des défunts"

Samedi 3 Novembre prochain, la commission cimetière se réunira pour faire état des tombes abandonnées et définira le lieu d'implantation de concession de 1m2 pouvant recevoir les urnes cinéraires.

#### **- REAMENAGEMENT DES WC PLACE DE LA GARDE :**

Le Maire annonce aux Conseillers qu'il souhaite que les WC place de la Garde soient rénovés et que la commune installe à la place des toilettes "à la turc" des toilettes avec cuvette.

Après délibération, les Conseillers préfèrent cependant conserver les wc "à la turc" dans un souci d'hygiène et invitent le Maire à faire carreler les wc afin qu'ils soient d'entretien plus facile. Le Maire propose par contre l'installation de barres d'appui.

Le Maire en prend note et le Conseil approuve à l'unanimité cette dernière décision.

#### **-DECISION MODIFICATIVE N°2 :**

Compte tenu de la nécessité de remplacer le four de la salle communale

Le Maire invite ce jour le Conseil à délibérer et approuver la décision modificative budgétaire comme suit afin de pouvoir abonder les crédits au compte d'investissement des dépenses afin de pouvoir régler la facture d'achat du four de la salle communale pour un montant de 2870,40 euros.

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Article 61523 = - 2900

Virement de la section de fonctionnement

À la section d'investissement 023 = 2900

INVESTISSEMENT

Recette

Article 2188 = + 2900

Virement de la section de fonctionnement à

la section d'investissement 021 = 2900

Le Conseil approuve cette décision modificative à l'unanimité.

## ***QUESTIONS DIVERSES***

\*\*\*\*\*

### **PROPOSITION ACHAT TERRAIN COMMUNAL FAITE PAR SFR/ORANGE**

Compte tenu des projets d'aménagements à venir, le Maire souhaite revenir sur la proposition d'offre d'achat faite par SFR ET ORANGE pour le terrain communal sur lequel est implantée l'antenne téléphonique (39000 €) et invite le Conseil à délibérer pour un avis ferme et définitif afin d'apporter une réponse avant le 30/09/2012 aux opérateurs.

Le Conseil ne souhaite pas revenir sur sa précédente décision, motivé par le fait que les redevances annuelles versées par SFR et ORANGE apportent à la commune une somme totale de 4000 euros difficile à compenser autrement.

### **DEMANDE ACHAT RIDEAU SALLE COMMUNALE**

Mr G. BONIN, informe le Conseil, qu'une demande lui a été faite par un administré de la commune afin de mettre en place un rideau au dessus de la porte d'entrée de la salle communale.

Le Conseil approuve cette idée et invite le Maire à acquérir un rideau.

### **INSTALLATION D'UN PANNEAU DE SIGNALISATION DES SENTIERS DE RANDONNEES DE LA COMMUNE**

Le Maire présente le panneau dit RIR ( Relais Informations Randonnées ) arrivé la semaine dernière en Mairie et propose au Conseillers de bien vouloir accompagner M. B. ALLARDET (employé intercommunal) pour lui apporter de l'aide pour la mise en place de ce panneau.

Mr EMERY, Mr CADOT, Mr SIVIGNON et Mr FAUGERE se proposent et se réuniront lundi 01 Octobre pour l'accomplissement de cette tâche.

### **TRAVAUX D'ENTRETIEN DEMANDES :**

G. BONIN informe le Conseil que lors d'orages, l'eau ravine énormément sur le chemin communal derrière le lavoir à "la Mûre". Une solution sera trouvée pour palier ce problème.

Fin de séance : 21h55